fois le problème des possessions diaboliques se trouve posé dans toute son acuité.

4. — Mais vouloir donner à ce problème une solution purement médicale n'est qu'un leurre. On n'expliquerait ainsi qu'une partie des faits. Comment se fait-il que ces nerveux reconnaissent et proclament le Messie ? Comment leur maladie peut-elle être instantanément transférée à un troupeau d'animaux et en provoquer l'anéantissement ? Comment se fait-il que le thaumaturge agisse ici uniquement en menaçant un autre être que le malade ? Comment réussit-il toujours à obtenir, par une brève parole, une guérison instantanée, complète, définitive ? Que l'on songe au temps qu'il faut à un psychiatre moderne, aux moyens de lente persuasion qu'il doit employer pour « guérir », quand il y réussit, ou pour améliorer l'état de santé de sa pitoyable clientèle !

Et ces questions prennent une force nouvelle si l'on veut bien se souvenir que toutes les maladies énumérées ci-dessus : mutisme, surdité, cécité, paralysie, ayant apparemment la même cause névropathique, se retrouvent dans l'Évangile, sans aucune mention du démon, et qu'elles sont guéries par des moyens qui n'ont absolument rien de commun avec des exorcismes impérieux et menaçants ni avec des conversations où l'on parle à un interlocuteur autre que le patient. Mais il faut ici citer quelques exemples.

Voici le sourd-muet de *Mc.*, 7, 32-35 (le texte grec dit un « sourd-bègue », ce qui indique mieux encore le caractère nerveux du mal). Jésus « l'ayant pris à part à l'écart de la foule, lui mit ses doigts dans les oreilles, lui toucha la langue avec sa propre salive et levant les yeux vers le ciel il soupira et lui dit : Epphata, c'est-à-dire : Ouvre-toi. Et ses oreilles s'ouvrirent et le lien de sa langue fut délié et il parlait correctement. » Pas de mention du démon, pas de menace : quelques gestes symboliques avec un mot qui exprime leur sens : c'est la *guérison miraculeuse* d'une maladie nerveuse, non l'*expulsion d'un démon.*

Tout le monde connaît la guérison à distance du serviteur paralytique d'un centurion de Capharnaum qui se déclarait indigne de recevoir Jésus dans sa demeure (*Mt.*, 8, 5-13 ; *Lc.*, 7, 1-10), ainsi que celle du paralytique que de complaisants amis, ayant pratiqué une ouverture au toit de la maison où Jésus enseignait, firent descendre sur son brancard aux pieds mêmes de Jésus et que le Maître guérit d'un mot pour bien établir que « le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés » (*Mc.*, 2, 1-12 et parall.). Pas de menaces, pas d'exorcismes, mais des paroles pleines de bonté adressées au centurion ou au paralytique, sans que le mal soit imputé à la malfaisance d'un démon.